



# Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins SELARL Vétérinaire Mooveo'Vet

Les présentes conditions sont consultables sur simple demande. Elles peuvent vous être remises sous un format papier ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante

[www.mooveovet.fr](http://www.mooveovet.fr) > bas de page > CGF.

Tout acte effectué sur un patient par notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

## Appellation de l'établissement de soins

Mooveo'vet ne possède pas d'établissement de soin vétérinaire. Il s'agit d'une entreprise vétérinaire proposant un service de soins vétérinaires au domicile du propriétaire.

Vous pouvez me contacter par téléphone au 06 66 60 90 67, ou par mail [contact@mooveovet.fr](mailto:contact@mooveovet.fr).

## Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

Les consultations à domicile ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 18h30 et les mercredi de 9h à 12h.

## Zone d'intervention

Mooveo'vet se déplace sur les communes : Mauves-sur-loire, Thouaré-sur-Loire, Sainte-luce-sur-Loire, Carquefou, Saint-Julien-de-Concelles, Le Loroux-Bottereau, La Chapelle-basse-mer, Barbechat, La Varenne, Champtoceaux, Le Cellier, Oudon, Saint Géréon, Couffé, Mésanger, Mouzeil, Ligné, Petit-Mars, Saint-mars-du-désert.

## Personnel affecté aux soins des animaux

Dr vet Eve MANCEAU, diplômée en 2014, de l'école vétérinaire de Nantes (Oniris) et de la faculté de médecine de Nantes



## Prestations effectuées au sein de la clinique

- ✓ Consultation de médecine générale
- ✓ Mooveo’Vet n’assure pas de chirurgie / détartrage à domicile en dehors de quelques petites interventions de courte durée (prélèvements cutanés à visée diagnostique, suture de petites plaies, parage d’abcès, ...) et uniquement dans la mesure où les conditions de sécurité / d’hygiène seraient respectées pour votre animal. Si le vétérinaire estime que le risque est trop élevé, votre animal sera orienté vers un autre établissement de soin avec votre consentement.  
Si une tranquillisation s’avère nécessaire, le vétérinaire ne quitte pas votre domicile tant que votre animal n’est pas parfaitement réveillé.
- ✓ Imagerie médicale :
  - Echographie abdominale. Un compte rendu informatique (.PDF) ou papier vous sera fourni sur simple demande
  - Radiographies effectuées par le vétérinaire traitant habituel ou le cas échéant votre animal sera renvoyé chez le vétérinaire de votre choix disposant du matériel adapté.
- ✓ Analyses sanguines :
  - effectuées par mes soins : hématocrite, frottis sanguin, protéines totales au réfractomètre, tests sanguins rapides (FIV/FelV, fPLI...), glycémie à l’aide de l’alphatrack.
  - En laboratoire extérieur pour la biochimie, hématologie et endocrinologie avec accord du client
- ✓ Examen microscopique, coloration
- ✓ Délivrance de médicaments :  
Le traitement nécessaire à la pathologie de votre animal vous sera fourni à la suite de la consultation. Le cas échéant, une ordonnance vous sera remise. Toute délivrance de médicament se fera conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- ✓ Ventes de produits d’hygiène et d’aliments diététiques et physiologiques.  
Sur simple demande au moment de la prise de rendez-vous, Mooveo’Vet pourra vous apporter les produits d’hygiène et l’alimentation diététique ou physiologique de votre animal. Un délai de 72h sera parfois nécessaire. Mooveo’Vet n’est pas un service de livraison à domicile mais si les circonstances s’y prêtent, ces produits pourront vous être livrés. Des frais de déplacement vous seront alors facturés.

## Surveillance des animaux hospitalisés

En cas de nécessité d’hospitalisation, votre animal sera orienté vers votre vétérinaire traitant habituel ou dans un établissement de soin adapté à la pathologie qu’il présente, avec votre consentement.

Mooveo’vet ne possède pas de véhicule habilité au transport d’animaux et n’assure donc pas le transfert de l’animal du domicile du propriétaire à l’établissement de soin en question.

## Permanence et continuité des soins

Bien qu’équipé pour répondre aux premiers besoins d’une urgence vitale, Mooveo’Vet n’est pas un service d’urgences à domicile. En effet, une seule vétérinaire assure les consultations sur un périmètre géographique étendu ce qui ne permet pas de garantir un déplacement suffisamment rapide. En cas d’urgence vitale, il vous est vivement



recommandé de contacter l'établissement de soins vétérinaires le plus proche de chez vous pour les prévenir de votre arrivée.

En mon absence ou en dehors des horaires d'ouverture, merci de contacter

- ✓ Centre hospitalier Vétérinaire ATLANTIA, Urgences 24 h/24 et 7 jours/7, 22 rue René Viviani, 44200 Nantes, 02 40 47 40 09 – 02 40 89 21 32
- ✓ Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire - ONIRIS, Urgences 24 h/24 et 7 jours/7, Route de Gachet, 44307 Nantes, 02 40 68 78 98 - 02 40 68 78 99
- ✓ Clinique vétérinaire VETOCEANE, Urgences 24 h/24 et 7 jours/7, 9 allée Alphonse Fillon, 44120 Vertou, 02 40 05 12 13
- ✓ VetoAdom 44, Urgences 24 h/24 et 7 jours/7, 02 40 89 44 44.

Dans la mesure du possible, merci de téléphoner avant de vous présenter.

### Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- ✓ Chiens
- ✓ Chats
- ✓ Furets
- ✓ Rongeurs
- ✓ Lagomorphes

### Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du Client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le Client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif ou craintif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Mooveo Vet informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

### Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.



## Décès de l'animal

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société ESTHIMA (agence de l'Hermenault, ZA Les Trussots, 85570 L'Hermenault) l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client. Les frais d'incinération sont à la charge du Client.

## Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés en consultation à la condition expresse qu'ils soient muselés avant l'arrivée du vétérinaire et qu'ils soient présentés par une personne majeure.

## Modalités d'admission des animaux errants, devenir de ces derniers

La gestion des animaux en état de divagation sur la voie publique est de la responsabilité du maire de la commune concernée (voir **Code Rural, article L211-21 et suivants**).

A défaut de connaître le détenteur de l'animal présenté par un tiers à la clinique, le vétérinaire se conformera à la législation en vigueur. En dehors de soulager la souffrance animale, le vétérinaire dirigera la tierce personne vers la mairie de la commune où a été trouvé l'animal, qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune.

## Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont disponibles sur [www.mooveovet.fr](http://www.mooveovet.fr).

L'ensemble des tarifs est à la disposition du Client en version numérique (.pdf) sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au Client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du Client.

## Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le Vétérinaire et le Client.



Mooveo Vet se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

En cas d'impayés ou de litige en cours, nous nous réservons le droit de refuser toute nouvelle consultation jusqu'au recouvrement total des dettes, à l'exception d'une urgence vitale.

### Litiges

En cas de litige à caractère déontologique le Client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires : 20 rue de la Rainière, CS 63916, 44339 NANTES cedex 3, Tél. : 02 40 50 06 63, e-mail [cro.pays-de-loire@veterinaire.fr](mailto:cro.pays-de-loire@veterinaire.fr).

### RCP Adresse compagnie assurance RCP

Agence MACSF Nantes, quai de Tourville, 1 Rue Professeur Yves Boquien, 44000 Nantes

### Médiateur de la consommation vétérinaire

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire - Conseil National de l'Ordre des vétérinaires - 34 rue Bréguet - 75011 Paris.

### Loi « Informations et libertés », Secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteur vétérinaire Eve MANCEAU.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.